

ASBL **SFPE – SEPS**,  
(Association de Seniors de la Fonction Publique Européenne)  
175 rue de la Loi, Bureau JL 02 40 CG39, BE-1048 Bruxelles  
29, rue de la Science, Bureau SC29 02/22, BE-1049 Bruxelles  
**Enterprise N°**: 806 839 565.  
**Tél**: +32 (0)475 472470.  
**Email**: [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be) **Web** : [www.sfpe-seps.be](http://www.sfpe-seps.be)

Le 11.07.2018  
AG/SC/1815

## **Résumé de l'Assemblée générale du 28 juin 2018.**

### **Au repos des Chasseurs**

Avenue Charle-Albert, 11 1170 Bruxelles (Boitsfort) +32(0)26604672

### **Présences**

Nombre de présents : 57.  
Nombre de membres effectifs présents : 20 (Annexe 1)  
Nombre de procurations valables : 7  
Le quorum est atteint : 27 sur 35, soit plus des deux tiers.  
Liste des membres effectifs en annexe 1.

### **Ordre du jour**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu de l'AG du 7 décembre 2017
3. Rapport d'activité 2017
4. Rapport financier 2017
5. Décharge aux administrateurs
6. Le programme de travail 2018
7. La modification du budget 2018
8. Nomination des vérificateurs aux comptes de 2018
9. Divers : Informations relatives à
  - L'antenne SEPS/SFPE au Luxembourg
  - La collaboration avec les syndicats
  - Protection des données privées (RGDP)
  - Permanences au bureau N 105.
  - Anniversaire des 10 ans de l'ASBL SEPS/SFPE
  - Offre du CPAS de Woluwé-Saint-Lambert
  - Formation en Informatique – proposition de Mme Anna Primo
  - Informations relatives au PMO 4
  - Ambassadeurs du PMO

## **Conclusions et décisions**

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

Approuvé

### **2. Approbation du compte-rendu de l'AG du 7 décembre 2017**

Approuvé

### **3. Rapport d'activité 2017**

Le rapport donné en annexe 2 a été approuvé.

### **4. Rapport financier 2017**

Le rapport du trésorier, donné en annexe 3 a été approuvé

### **5. Décharge aux administrateurs**

La décharge a été donnée aux administrateurs à l'unanimité.

### **6. Le programme de travail 2018**

Le programme détaillé à l'annexe 4 a été approuvé. Le président a insisté sur la probable reprise des réunions de dialogue social au sujet des pensions qui pourraient être discutées en marge du nouveau Cadre Financier Pluriannuel (MFF) 2021 – 2027 que le Président de la Commission voudrait voir approuvé pour les élections du Parlement européen en mai 2019.

### **7. La modification du budget 2018 – Annexe 5.**

**Les modifications budgétaires au budget ordinaire 2018**, approuvé en décembre 2017, sont minimales et approuvées par l'Assemblée. Elles concernent

- Une meilleure collecte des cotisations (demande de versement en janvier de chaque année)
- La nécessité de créer un nouveau site web pour l'association
- La réduction des prévisions de dépenses d'avocats dans le budget ordinaire sachant qu'un budget extraordinaire est instauré à cet effet.

**L'introduction d'un budget extraordinaire** en vue des frais d'avocats pour différentes actions en cours ou prévues :

- Adaptation salariale 2011 et 2012
  - Surtarifification des frais médicaux au Luxembourg et ailleurs
  - Reprise progressive du travail après une invalidité ou suite à un handicap
  - Pension de réversion non accordée par l'office fédéral belge des pensions
- Les sommes prévues seront prises sur la réserve de 59.000 €.

### **8. Nomination des vérificateurs aux comptes de 2018**

Pour le contrôle des comptes de 2018, les trois personnes qui peuvent être convoquées sont : Tine Schmale, Filomena Paolone, Nadine Froment.

Deux de ces trois personnes suffisent pour satisfaire à la règle.

### **9. Appel pour la nomination de nouveaux membres effectifs**

Plusieurs membres effectifs sont décédés.

Le CA considère qu'il faudrait au minimum 40 membres effectifs pour gouverner l'association.

Un appel aux volontaires, lancé à ce sujet en 2017 est répété :

Les membres effectifs décident des grandes lignes du fonctionnement de la SEPS. Ce sont les électeurs officiels pour tout ce qui concerne les affaires statutaires et budgétaires de l'association.

## *ARTICLE 7 - Catégorie des Membres*

*Les membres effectifs sont les membres fondateurs, les membres d'honneur, les membres du Conseil d'administration et les membres nommés comme membre effectif par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.*

*Les membres effectifs s'engagent à participer aux Assemblées générales (ou à donner une procuration) et aux procédures écrites.*

*Ils déclarent qu'ils s'intéressent à la gestion de l'Association. ...*

Pour mieux représenter la diversité de nos membres, un plus grand nombre de membres effectifs serait souhaitable. Actuellement il reste seulement 35 membres effectifs. Qui peut et désire consacrer quelques heures par an en assemblées générales est invité à le signaler au secrétariat.

L'engagement des membres effectifs est donc simple et réduit : suivi de la vie de la SEPS afin de pouvoir voter en connaissance de cause ; participation aux Assemblées générales ou donner une procuration à un membre présent à ces réunions.

**En réunion, Jean-Pierre Sabsoub s'est porté candidat et a été retenu.** Sa nomination sera officialisée par l'AG de décembre 2018.

## **10. L'antenne SEPS/SFPE au Luxembourg**

Comme décrit dans le programme 2018 (Annexe 4) Jean-Louis Cougnon est prêt pour lancer cette antenne de Luxembourg par une réunion festive qui sera organisée au foyer de Luxembourg le 13 septembre 2018. Cette réunion sera organisée par Jean-Louis Cougnon et le groupe de gestion journalière. Devraient y participer, outre les membres des Institutions à Luxembourg, les principaux membres du CA (Président, Vice-présidents) et les bénévoles qui ont travaillé à Luxembourg.

## **11. La collaboration avec les syndicats**

La collaboration basée sur des échanges : droits sur les publications de la SEPS (Bulletin, Vademecum, ...) et le support des syndicats pour la participation de la SEPS à toutes les réunions d'intérêt. Par exemple, depuis 8 ans, la participation de la SEPS (Serge Crutzen) aux réunions du GTR (groupe technique rémunérations) est basée sur une invitation officielle de la FFPE CE et de Save Europe (à tour de rôle) envoyée à la DG HR.

Le partage de la cotisation semble difficile. Par exemple au Conseil, ce serait en opposition à la règle de la somme obligatoire pour la représentativité : 0,2% de la pension de base. De plus les règles du dialogue social doivent changer à la Commission.

Il a été décidé de proposer une telle collaboration permettant aux 55 et plus, membres des syndicats, de se faire membre adhérent de la SE4PS/SFPE. Cette proposition est valable pour un an renouvelable.

R&D a déclaré être d'accord ; Safe Europe a marqué son accord qui sera signé; FFPE Commission a signé un accord (Annexe 6) ; FFPE Conseil de l'UE a signé un accord.

## **12. Protection des données privées (RGDP)**

Le texte en annexe 7 est introduit dans le Bulletin de juin.

Le bulletin d'inscription est modifié comme donné en annexe 8.

## **13. Permanences au bureau N 105.**

La permanence est organisée par Patrizia De Palma. Elle est basée sur 5 personnes et couvre les mardis et les jeudis.

Les permanences au téléphone (7 jours / 7) sont assurées par 4 personnes.

Il conviendrait de trouver quelques bénévoles en plus pour renforcer ces permanences et les assurer pendant les périodes de vacances.

Un nouvel appel a été fait en réunion.

#### **14. Anniversaire des 10 ans de l'ASBL SEPS/SFPE**

L'anniversaire des 10 ans de l'ASBL SEPS/SFPE sera célébré pendant le lunch de la réunion d'information du 11 octobre 2018.

Les modalités sont à définir.

#### **15. Offre du CPAS de Woluwé-Saint-Lambert**

Le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert a développé depuis plus de 30 ans des offres de type

- semi-résidentiel (centre de soins de jours)
- résidentiel alternatif à la MR (habitats groupés de l'Antenne Andromède).

Afin de créer un pôle spécialisé dans les établissements de soins, de santé et d'accueil des personnes âgées à l'horizon 2022, le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert envisage d'étendre et de diversifier son offre via :

- la création d'une résidence-services,
- l'aménagement au sein de la MR-MRS existante d'unités pour personnes désorientées (sans modification du nombre total de lits agréés)
- la création d'une unité de court séjour.

A ce jour, le CPAS a déjà déposé un projet de construction auprès de la Cocom pour ouvrir 22 lits de court séjour dans le cadre d'un partenariat privé (partenaire issu du milieu associatif hospitalier). Ce type de partenariat permet de diminuer les coûts pour le CPAS et de regrouper des dynamiques afin de répondre au défi commun du vieillissement de la population bruxelloise.

**Qui est intéressé est prié de demander les détails du projet au secrétariat de la SEPS/SFPE.**

#### **16. Formation en Informatique – proposition de Mme Anna Primo**

Mme Guetta quitte l'Europe fin mai. Elle assurait la possibilité d'une formation pour l'utilisation des différents outils informatiques.

La solution proposée par Philippe Bioul est adoptée : Madame Anna Primo prend la relève.

Contact :

- par téléphone: 0495 82 78 46 ou
- par email: ana@connectes.be
- Prix de groupe (au moins 2 personnes – 8 personnes maximum) : 100 € pour 2h de formation axée sur un thème défini au préalable – prix global à diviser par le nombre de personnes inscrites
- Prix de cours individuels : 70 euros pour 2h de formation

Catalogue des formations déjà possibles :

Windows 10, pour débutants ou intermédiaires - Les smartphones Android et l'iPhone - Les tablettes Android et l'iPad, pour débutants ou intermédiaires - Le Cloud (gestion du mail, des photos, traitement de textes en ligne...) - Le web et l'email (+ agenda et calendrier) - La sécurité et la confidentialité - Word ; Excel ; PowerPoint - La création d'un blog - Les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram.

Possibilité de formations à domicile ou au bureau de la SEPS/SFPE (avenue des Nerviens 105). En ce qui concerne les horaires, d'ici à mi-septembre, Anna Primo est disponible le mardi matin et le jeudi matin et après-midi. À partir de mi-septembre, elle sera disponible le jeudi après-midi.

## 17. Informations relatives au PMO 4

Madame Anna-Maria Silvano, chef de l'Unité PMO 4a participé à l'AG en compagnie de Mme Anna Wilkin, PMO 4, pour informer les participants de l'évolution du PMO4 et répondre aux nombreuses questions.

- a. L'unité "Pensions" de la Commission communique l'adresse de la boîte fonctionnelle pensions – PMO 4. : [PMO-PENSIONS@ec.europa.eu](mailto:PMO-PENSIONS@ec.europa.eu)

Cette boîte, destinée aux pensionnés a pour but de remplacer progressivement les boîtes mail personnelles des gestionnaires et centralisera les questions relatives aux pensions. Elle permettra d'améliorer les délais et la qualité des réponses.

- b. L'accès à SYSPER Pensions peut être octroyé à un pensionné qui possède un compte EU Login ; il se fait via **My Remote** (<https://myremote.ec.europa.eu/>) qui est le nouveau point d'entrée de toutes les applications auxquelles les pensionnés ont accès : SYSPER Pensions, RCAM en ligne, My IntraComm<sup>1</sup>.

Les pensionnés ayant accès à SYSPER Pensions ont la possibilité de consulter leurs fiches de pension. SYSPER permet au pensionné d'imprimer les attestations fiscales. Il a également, le certificat relatif au pays d'imposition, dans la langue de son choix, sans montant ou avec les montants. Le pensionné a la possibilité de refuser les documents papier

## 18. Ambassadeurs du PMO

Les bénévoles de la SEPS/SFPE qui répondent au téléphone doivent pouvoir répondre aux questions.

Les ambassadeurs SEPS/SFPE du PMO, dans un premier temps sont les 4 personnes qui répondent actuellement au téléphone (N° +32 475 472 470) et qui doivent être familières avec les règles du PMO, principalement le RCAM. Helen James; Brigitte Pretzenbacher; Nadine Froment; Serge Crutzen. Cette nomination a été acceptée le 16 mai 2018. Beaucoup de documents sont à étudier (en fait, il s'agit des DGE du RCAM) et il faudra suivre un séminaire de formation, probablement en septembre

## 19. Annexes

### Annexe 1

#### Liste des membres effectifs

Au 01.06.2018

**Serge Crutzen ; Brigitte Pretzenbacher ; Hendrik Smets ; Philippe Bioul ; Anna Giovanelli ; Nicole Caby ; Pierre-Philippe Bacri ; Fabio Bolognese ; Giustina Canu ; Patrizia De Palma ; Gina Dricot ; Mitsou Entringer ; Annie Lovinfosse ; Marc Maes ; Antonio Pinto Ferreira; Yasmin Sözen ; Rosalyn Tanguy, Myriam Toson ; Tine Schmale ; Filomena Paolone ; Aliny Bruyendonck ; Ingrid Nardone ; Helen James ; Petrus Kerstens ; Yves Crutzen ; Philippe Jehenson ; René Goyer ; Marisa Arban ; Marie Dubois ; Idalina d'Aguiar ; Sylvaine Terrando ; Marie-France Huppertz ; Jacqueline Fockedey, Monique Breton, Jean-Louis Cougnon**  
+ Jean-Pierre Sabsoub (doit être confirmé par l'AG de décembre 2018)

---

<sup>1</sup> ATTENTION : à l'heure actuelle, l'accès au RCAM en ligne requiert une double identification afin de mieux protéger vos données médicales. Nous travaillons sur une solution plus simple d'utilisation mais aussi plus efficace. Vous serez les premiers informés quand la nouvelle procédure de connexion sera opérationnelle.

## **Rapport d'activité 2017**

AG/SC/1810 10.05.2018

### **Préambule**

L'année 2017 a été celle des élections du nouveau Conseil d'Administration de l'ASBL SEPS/SFPE. Cette année a été celle de la continuation de nos activités

- La gestion de l'association
- L'information des membres par le Bulletin
- L'organisation de réunions d'information
- La continuation des recours entrepris contre la Commission (adaptations salariales)
- La réponse aux questions des membres (+32 (0)475 472 470) et l'aide qu'il nous est possible de leur donner
- La présentation de l'association aux séminaires de préparation à la retraite (Commission et conseil)
- L'étude et le suivi des assurances complémentaires au RCAM offertes aux anciens, ainsi que, sous l'égide de la DG HR, aux actifs.
- La présentation par la SEPS/SFPE des assurances lors de conférences de midi au Conseil et aux séminaires de préparation à la retraite au Conseil
- La collaboration avec Afiliatys, principalement en ce qui concerne l'information en matière d'assurances et pour les négociations avec les assureurs. Plusieurs améliorations ont été à nouveau obtenues pour l'assurance Hospi Safe / Plus.
- Participation à la gestion d'évènements organisés par Afiliatys
- La participation de plusieurs membres SEPS-SFPE aux réunions des comités paritaires tels que CGAM, CASS, GTR, ...,

### **I. Activités de gestion de l'Association**

#### **1. Conseil d'Administration 2016**

Le nouveau Conseil d'administration : février 2017 – décembre 2017

Président	Serge Crutzen
Vice-présidente	Brigitte Pretzenbacher (relations Commission – actifs)
Vice-président	Hendrik Smets (affaires légales)
Vice-président	Philippe Bioul (santé)
Trésorier	Georges Distexhe
Gestion des membres :	Marc Maes
Secrétaire	Anna Giovanelli
Secrétaire	Nicole Caby
Membres:	Pierre-Philippe Bacri ; Fabio Bolognese ; Monique Breton; Giustina Canu ; Patrizia De Palma, Gina Dricot, Helen James; Antonio Pinto Ferreira ; Rosalyn Tanguy.

#### **2. Assemblée générale du 15 juin 2017**

La décharge a été donnée aux administrateurs sans difficulté.

Budget 2016

Le budget 2017 donné avait été approuvé par l'Assemblée générale de décembre 2016. Le trésorier a estimé qu'il n'était pas nécessaire de proposer une modification budgétaire.

### **Appels pour plus de membres effectifs**

Les membres effectifs décident des grandes lignes du fonctionnement de la SEPS. Ce sont les électeurs officiels pour tout ce qui concerne les affaires statutaires et budgétaires de l'association.

#### *ARTICLE 7 - Catégorie des Membres*

*Les membres effectifs sont les membres fondateurs, les membres d'honneur, les membres du Conseil d'administration et les membres nommés comme membre effectif par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.*

*Les membres effectifs s'engagent à participer aux Assemblées générales (ou à donner une procuration) et aux procédures écrites.*

*Ils déclarent qu'ils s'intéressent à la gestion de l'Association. ...*

Pour mieux représenter la diversité de nos membres, un plus grand nombre de membres effectifs serait souhaitable. Actuellement il reste seulement 37 membres effectifs. Qui peut et désire consacrer quelques heures par an en assemblées générales est invité à le signaler au secrétariat.

L'engagement des membres effectifs est donc simple et réduit : suivi de la vie de la SEPS afin de pouvoir voter en connaissance de cause ; participation aux Assemblées générales ou donner une procuration à un membre présent à ces réunions.

### **3. Assemblée générale du 7 décembre 2017**

#### **Budget 2018.**

L'AG a approuvé à l'unanimité le budget proposé par le trésorier pour 2017.

Si le **support d'un avocat** est nécessaire et décidé par le CA pour une action importante, un budget extraordinaire sera considéré sur la base des réserves disponibles, de plus de 55.000 €.

#### **L'assemblée générale approuve la création de cette antenne à Luxembourg.**

Le CA et l'Assemblée ont approuvé les implications financières relatives à la création et au fonctionnement de cette antenne à Luxembourg.

#### **Nomination de deux administrateurs**

**Jean-Louis COUGNON**, Responsable de l'antenne SEPS/SFPE a été coopté au CA par la procédure écrite du 28 septembre 2017. Cette nomination a été entérinée par l'Assemblée générale.

**Annie LOVINFOSSE**, membre effectif de la SEPS/SFPE et anciennement membre du CA propose sa nomination au nouveau CA. Elle n'a pas proposé sa candidature en décembre 2016 sachant que pour des raisons personnelles elle ne pourrait pas participer aux réunions en 2017. La situation ayant changé, elle sera disponible en 2018 et demande d'être réintroduite comme membre du CA. L'Assemblée générale a accepté cette nouvelle nomination sachant que le CA peut comporter 20 membres et qu'il est actuellement composé de 16 membres.

#### **Confirmation des vérificateurs aux comptes**

Comme suite à la réunion de vérification des comptes de 2015, il a été décidé que trois personnes seraient invitées pour la vérification afin de s'assurer qu'au moins deux personnes soient présentes:

Tine Schmale, Filomena Paolone, Nadine Froment.

#### **Appels pour plus de membres effectifs**

L'appel lancé lors de la réunion de l'AG du 16 juin a été relancé sans succès !

#### **Appel pour plus de bénévoles pour les permanences**

Permanences au bureau du Conseil  
Nicole Caby, (Anna Giovanelli), Serge Crutzen

Permanences au bureau av. des Nerviens (N 105)  
Patrizia De Palma; Giustina Canu (mardi) ; Helen James: Nadine Froment (jeudi)

Permanences au tél: +32 475472470  
Nadine froment ; Helen James ; Brigitte Pretzenbacher ; Serge Crutzen

Il serait nécessaire de pouvoir compter sur plus de bénévoles pour les permanences et en particulier pour tenir le téléphone.

### **10ème anniversaire de la création de la SEPS/SFPE**

L'AG a décidé de reporter la célébration à 2018, anniversaire de la création de l'ASBL (octobre 2018).  
Les sujets à considérer ne sont pas définis.

### **Réunions d'information et Assemblées générales**

L'heure de début des réunions a été avancée d'une demi-heure, à la demande des membres.  
Les réunions ont donc commencé à 10h30 en 2017.

La recherche du lieu idéal pour tenir les réunions et profiter d'un repas convivial convenable continue/ cette action est confiée au groupe des bénévoles (groupe constitué lors de l'AG de juin 2016). Il convient cependant que confirmer que, pour la grande majorité des participants, le restaurant « Au repos des Chasseurs » offre les installations de réunion et un repas convenables. Il en résulte que ce restaurant reste le lieu de nos réunions, à moins que le groupe des bénévoles ne trouve mieux. Les critères sont cependant sévères : salle de réunion équipée ; possibilité d'accueillir jusqu'à 80 personnes ; accès aisé en voiture et par les transports en commun ; repas convenable ; coût limité.

Ce coût des réunions revient à environ à 48 € par personne. Il a été décidé d'augmenter la contribution demandée à 35 €.

Se réunir ailleurs coûterait plus cher.

### **4. Activités usuelles de caractère administratif :**

- Gestion financière (Georges Distexhe),
- Gestion des listes de membres (Georges Distexhe → Marc Maes janvier 2018)
- Gestion courante par les deux secrétaires travaillant en bonne coordination : Anna Giovanelli et Nicole Caby. Aide de Patrizia De Palma, Giustina Canu, Nadine Froment, ...
- Réunions hebdomadaire du GGJ (Groupe de gestion journalière composé de 3 à 5 personnes en 2016 : les 2 secrétaires, Giustina Canu (Vade-mecum), Patrizia De Palma, le président.
- Gestion continue du Vade-mecum, partie 3 par Giustina Canu.
- Réunions du Conseil d'Administration (5 réunions ou procédures écrites)
- Assemblée générale statutaire en juin; assemblée générale supplémentaire en décembre.
- Rapports au Tribunal de Commerce pour publication au Moniteur belge
- Mise à jour des documents publiés par l'association (assurances complémentaires, pension de survie, vade-mecum, ...)

### **5. Actions de gestion ou de préparation nécessitées par :**

- Les réunions d'information.
- La gestion des relations avec la DG HR&S, Unité D1 et avec la DG PERS et ADMIN du Conseil, Unité Médico-Sociale (Nessa Delaney)
- Edition du Bulletin

- Les relations avec des OSP
- L'inscription de nouveaux membres, principalement comme suite aux séminaires de préparation à la retraite.

## **II. Activités relatives aux objectifs du programme**

### **1. Défense de nos acquis**

L'objectif principal de la SEPS–SFPE reste la défense effective des acquis des pensionnés et de ce qui constitue leur sécurité sociale: la pension, la méthode d'adaptation des rémunérations au coût de la vie, le régime d'assurance maladie, les allocations, les assurances complémentaires, les assurances accidents, ...

#### **Adaptations des Coefficients correcteurs ; adaptation des pensions**

Suivi des réunions (GTR). Rapports dans les Bulletins.

#### **Conséquences de la réforme de janvier 2014**

Participation aux actions lancées par les syndicats et en particulier, participation au recours contre la Commission et le Conseil en ce qui concerne les adaptations salariales de 2011 et 2012(0,8% au lieu de 1,7%).

#### **Evolution de l'application des règles du RCAM**

Le PMO maintient ses mesures de « vigilance » : application plus stricte des règles statutaires, ce qui a fortement concerné les retraités.

La SFPE suit l'évolution des règles de la Caisse Maladie : deux membres de notre CA ont participé régulièrement aux réunions du Comité de Gestion du RCAM (le CGAM) : Brigitte Pretzenbacher (jusqu'en mai 2017) et Monique Breton.

Les règles mises en discussion concernent la médecine préventive, la dépendance, la révision de certaines DGE (augmentation de certains plafonds). Voir articles du Bulletin.

#### **Surtarification des frais de soins médicaux**

La SEPS/SFPE a participé à plusieurs actions en vue de la mise en évidence de la surtarification des soins médicaux au Luxembourg et dans d'autres pays.

Deux lettres ont été écrites au Commissaire de la santé pour demander d'agir contre la discrimination dont sont victimes les agents des Institutions européennes en général.

Le 17 mars 2017, Mme Veronica Gaffey, Directeur du PMO, nous a répondu que « le PMO et les collègues de la DG HR continuent à évaluer les situations dans les Etats membres et poursuivront avec l'aide des spécialistes en matière de coordination des régimes de sécurité sociale et de santé transfrontalière de la DG Emploi et de la DG Santé l'analyse d'éventuelles solutions ».

A Luxembourg, le Personnel a lancé une pétition (5.205 pétitionnaires) pour demander la suppression de la convention des 15% de surtarification pour les soins médicaux des fonctionnaires et agents des Institutions européennes. Il en a résulté une discussion au Parlement luxembourgeois le 19 octobre 2017. 6 cosignataires étaient autour de la table du Parlement dont Monique BRETON, notre représentante. Les solutions proposées ne sont pas réellement applicables : s'affilier à la Caisse nationale de Santé (CNS). Une concession est faite : accorder l'assistance de la CNS pour calculer les coûts et contrôler la majoration

En écho à la promesse de Mme Gaffey, et à la réponse du Parlement luxembourgeois, une Commission technique a été créée au Luxembourg par le PMO (Mme Gerikaite) dans l'espoir de documenter les coûts de revient réels des soins au Luxembourg avec l'aide de la CNS. Travail en cours.

Entretemps, Francis Wattiau, pensionné du Parlement européen à Luxembourg, a lancé une action en justice contre des surtarifications qui lui ont été appliquées. (L'affaire T – 737/17).

Cette action devrait être soutenue par les associations de retraités :

- L'AIACE assure son soutien financier.
- Le CA SEPS/SFPE a décidé de prendre part de manière directe à cette action en se portant comme plaignant (avocat Orlandi – mars 2018).

### **Demande faite au Commissaire Oettinger**

Le CA de la SEPS/SFPE a décidé d'adresser une lettre au Commissaire en charge du Personnel et du Budget pour l'informer des difficultés de participer officiellement aux réunions de concertation et de dialogue social en général : bien que l'association soit reconnue par la Commission, elle n'est pas jugée représentative suivant les critères établis en 2005 qui exigent que le nombre d'affiliés soit supérieur à 20% de la population des retraités (et assimilés), soit près de 5.000 membres.

Il en résulte que la SEPS/SFPE n'est pas invitée automatiquement à toutes les réunions de dialogue social et de concertation. Il faut donc demander d'être invités ou que la participation soit proposée par un syndicat.

De plus, le Commissaire a décidé de revoir l'organisation et le fonctionnement du dialogue social, en particulier, la composition et le fonctionnement du CCP, l'accord-cadre entre la Commission et les OSP, la révision des comités paritaires (Action 56) et les règles de représentativité. L'occasion se présente donc pour demander que cesse cette discrimination entre fonctionnaires actifs et post-actifs : ces derniers n'ont pas le droit de participer avec droit de vote et d'avis aux discussions et modifications des règles qui les concernent. Ceci est vrai pour la SEPS/SFPE mais aussi pour l'AIACE qui, quand elle est représentée, participe en tant qu'observateur.

La lettre au Commissaire Oettinger, du 7 décembre 2017, a pour but de l'informer de cette situation de discrimination et de demander d'y mettre fin.

## **2. Communication**

### **Bulletin**

L'objectif reste celui de l'information complète et rapide pour laquelle la DG HR&S reconnaît des difficultés: trop de pensionnés utilisent peu ou pas du tout Internet<sup>2</sup> !

L'Administration communique via « My Intracomm » mais également via un Bulletin de la DG HR appelé « Senior Info » envoyé par la poste à tous les retraités.

Le Bulletin d'information de la SEPS-SFPE est publié maintenant 4 fois par an. C'est une double édition en tête-bêche, FR et EN. C'est grâce au bénévolat quelques membres que le Bulletin et d'autres documents sont bilingues.<sup>3</sup> Le CA remercie en particulier Yasmin Sözen.

Le site Internet "sfpe.seps" a été adapté en fonction des nécessités mais reste très simple et destiné principalement aux membres et sympathisants comme réservoir de tous les documents disponibles.

La SEPS-SFPE est présentée aux nouveaux pensionnés lors des séminaires de préparation à la retraite, au Conseil et à la Commission (en Fr et EN<sup>4</sup>).

### **Réunions d'information**

---

<sup>2</sup> 30 % selon nos estimations au sein de la SFPE.

<sup>3</sup> Yasmin Sözen aidée par Helen James, Rosalyn Tanguy, Nicoletta

<sup>4</sup> Il faudrait un/une volontaire ou deux pour présenter la SEPS-SFPE aux séminaires

Le Groupe de gestion journalière fait de son mieux pour organiser les réunions d'information 4 fois par an. Ces réunions sont essentielles pour connaître les préoccupations des Anciens, répondre à leurs questions et pour les informer au mieux de ce qui se trame au sujet de leur sécurité sociale.

### **Séminaires de préparation à la retraite**

En 2017, la SEPS-SFPE a présenté la description de l'Association, aux séminaires de préparation à la retraite au Conseil et à la Commission (Bruxelles et Ispra) : 19 séminaires au total (EN et FR) ! A chaque séminaire, les documents sont distribués. En 2017, les présentations ont été assurées par Serge Crutzen.

Dans le cadre d'un contrat de bénévolat avec le DG HR, le dossier assurances complémentaires au RCAM a été présenté, de manière neutre<sup>5</sup>, lors de tous ces séminaires à la Commission mais en tant que action SEPS/SFPE au Conseil !

### **Conférences sur les assurances complémentaires.**

En 2015, 2016 et 2017 le Secrétariat général du Conseil, sur base de l'accord de collaboration avec la SFPE a organisé des conférences de midi sur les assurances complémentaires au RCAM (FR et EN). L'intention est de sensibiliser les collègues bien avant d'arriver à la retraite.

La Commission (DG HR) a fait de même en 2015 en 2016 et en 2017 (Bruxelles et Ispra). Les conférences à la Commission ont été enregistrées et sont toujours disponibles en « webstreaming ».

Ces conférences sont tenues par Serge Crutzen.

### **Information des nouveaux venus.**

Lors des « journées de bienvenue », organisées en mars à la Commission Bruxelles et en juin par le Parlement au Luxembourg, les assurances sont présentées en collaboration avec Afiliatys au stand Afiliatys – Cigna.

Pour informer les nouvelles recrues, la SEPS a proposé un résumé de quatre pages du document de travail complet qui est disponible à l'occasion de toute présentation. La DG HR a décidé de distribuer ce document à tout nouveau venu.

## **3. Aide apportée aux membres**

### **Info et aide 7J/7 : +32 (0) 475 472 470**

L'utilisation d'un numéro de GSM, comme numéro d'appel de la SEPS-SFPE, 7 jours sur 7 et pratiquement 24heures sur 24 pour répondre aux questions en général et aux anciens qui désirent discuter une situation particulière, une règle du RCAM, la position prise par une compagnie d'assurance, l'éventuelle difficulté d'avoir un contact avec le PMO, de trouver un formulaire, le soir, les week-ends, ...

Souvent la SFPE pose les questions au PMO ou au Service Social au nom de l'un de ses membres (PMO Contact on line ou directement au bureau liquidateur, à l'espace accueil du PMO, au chef d'unité « Pensions », au chef d'unité « RCAM »).

Comme cela s'est produit pour les assurances complémentaires, les pensions de survie, d'orphelins, de divorcés, ...des arguments peuvent être suggérés par les membres et devenir des sujets d'étude, de comparaison, de publication.

### **Permanences au N105 00 010**

Une permanence est assurée le mardi et le jeudi, au bureau de l'avenue des Nerviens 105, au minimum de 10h00 à 15h00 pour répondre aux questions et fournir des documents / formulaires.

---

<sup>5</sup> Exigence de la DG HR pour éviter toute discussion avec l'AIACE.

### **Support juridique**

Hendrik Smets, juriste de formation, est notre conseiller juridique pour gérer les questions et demandes des membres (droit statutaire, successions, droit fiscal). Cette contribution de la SEPS/SFPE est un simple conseil, après examen de la question, parfois suivi d'échanges de mails ou de l'orientation vers un avocat menant éventuellement au tribunal (cf. affaire WOJCIECHOWSKI qui fait maintenant jurisprudence et a été citée récemment dans l'affaire de Lobkowicz) :

*Les fonctionnaires européens qui n'ont pas transféré leurs droits à pension vers le système communautaire et qui bénéficient d'une pension communautaire (même complète) peuvent maintenant introduire une demande de pension nationale pour les années de travail prestées pour un employeur national.*

Ceci vaut également pour ceux qui auraient déjà introduit une telle demande et à qui la pension nationale aurait été refusée.

### **Formation en informatique**

SEPS organise une formation pour l'utilisation des outils informatiques simples tels que tablettes et smartphones pour rester en contact, être mieux informé, vaincre la solitude, ... Un objectif particulier est de pousser les collègues retraités à utiliser My IntraComm et RCAM en ligne.

### **Entrevues avec le président**

Plusieurs membres ont eu des entrevues, sur rendez-vous, avec le président, au bureau de la SEPS-SFPE, rue de la Science, pour diverses questions mais souvent en relation avec la caisse maladie.

## **III. Relation avec d'autres associations**

### **Collaboration entre Afiliatys et la SEPS/SFPE**

Afiliatys reconnaît que l'action de la SFPE est d'intérêt général pour les pensionnés et pour ceux qui se préparent à la retraite.

La collaboration engagée depuis longue date entre Afiliatys la SFPE, principalement dans le domaine des assurances complémentaires est renforcée et élargie, dans l'intérêt des anciens. Serge Crutzen a pris la responsabilité du groupe « Assurances santé et autres » d'Afiliatys. En ce sens, il mène les négociations d'amélioration des polices d'assurance d'importance pour les membres (principalement avec Cigna).

La SFPE participe à l'organisation et la gestion d'évènements proposés par Afiliatys. Par exemple : la St Nicolas en fin d'année.

Les statuts de la SEPS/SFPE permettent à un administrateur d'Afiliatys de siéger au CA de la SEPS et vice-versa<sup>6</sup>.

### **Collaboration avec les OSP**

Deux syndicats ont exprimé le désir de collaborer plus étroitement avec la SEPS/SFPE. Une procédure devrait se développer en 2018.

### **Participation à AGE Platform Europe.**

En soutenant le réseau européen AGE, la SFPE a (peut-être) une influence sur certains aspects politiques de défense des pensionnés en Europe

## **Annexe 3**

# **Rapport comptable 2017**

---

<sup>6</sup> Serge Crutzen est membre du CA d'Afiliatys depuis 2013.

## **Résumé**

### **Au 31.12.2017**

Total des Recettes 2017	29.448,81
Total des Dépenses 2017	<b>-26.163,40</b>
Solde 2017	3.325,41
Solde 2016 (avoir sur les comptes au 31.12.2016)	56.346,00
<b>Solde cumulé au 31.12.2017</b>	<b>59.671,41</b>

Compte courant ING au 31.12.2017	5.909,51
Compte économie ING (Livret vert) au 31.12.2017	53.761,90
<b>Solde des comptes au 31.12.2017</b>	<b>59.671,41</b>

<b>Autres avoirs au 31.12.2017</b>	
Equipements (valeur résiduelle 2017)	<b>1.198,92</b>

**La SEPS – SFPE n’a pas de dette.**

Le trésorier    Georges Distexhe

**Rapport des vérificatrices aux comptes,  
Mesdames Tine SCHMALE, Filomena PAOLONE et Nadine FROMENT.**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts de l'ASBL en objet et aux engagements pris lors de l'Assemblée générale de 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ma mission de contrôle de l'exercice comptable 2017.

J'ai procédé à l'examen des comptes et obtenu, de la part du trésorier, toutes les informations et explications demandées.

Les documents du rapport comptable 2017 et les archives donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association qui se clôture par un solde cumulé positif de 59.671,41

Je n'ai pas eu connaissance, au cours de ma mission de vérificatrice, d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts de l'Association.

Fait à Bruxelles, le 23 avril 2018.

Les vérificatrices aux comptes.

*(Signé)*

Tine SCHMALE, Filomena PAOLONE, Nadine FROMENT

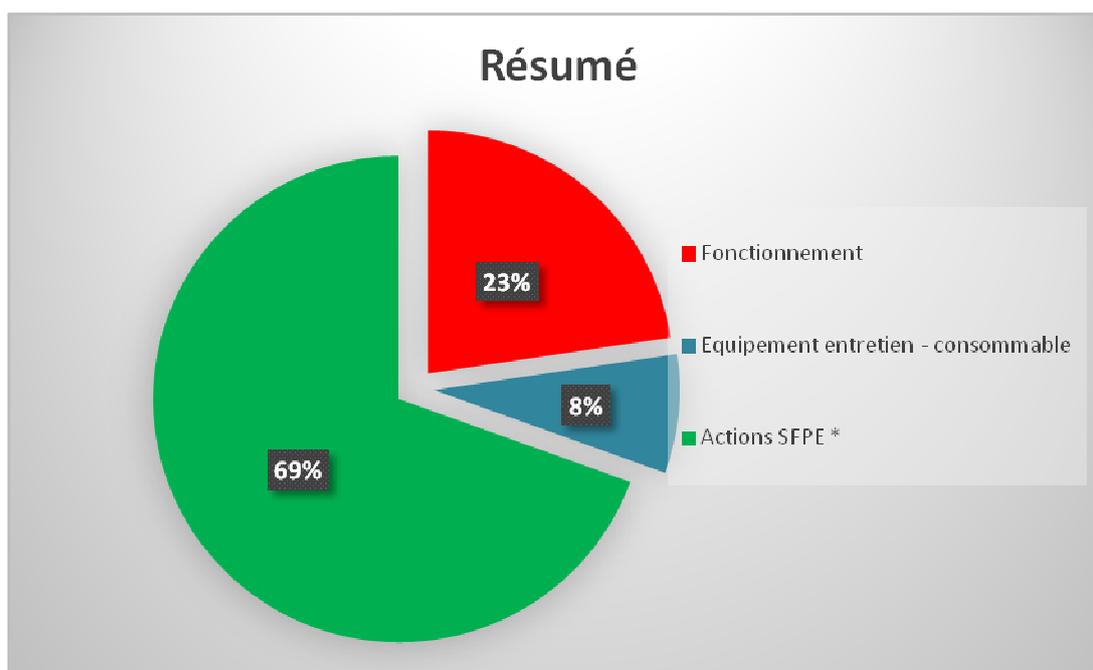
## Comptabilité 2017 par rubriques

Recettes ( € )	
<i>Désignation</i>	
Cotisations (et dons)	19.450,75
Intérêts comptes bancaires	36,86
Participations aux repas des réunions d'info ou autres et A.G.	<b>9.155,00</b>
Divers	<b>846,20</b>
<b>Total recettes</b>	<b>29.448,81</b>
Dépenses ( € )	
<i>Désignation</i>	
<b>Fonctionnement</b>	
Abonnement liaison internet - ADSL	657,88
Frais Postaux liés au bon fonctionnement de l'association	374,00
Frais réunions autres que, AG, CA ... Repas-boissons-transport	644,53
Forfaits bénévoles (secrétariat)	934,08
Charges administratives (assur.)	2.306,21
Gestion Site Internet - Support Informatique	608,64
Divers	699,00
<b>Total fonctionnement</b>	<b>5.920,02</b>
<b>Equipement</b>	
Nouvel équipement pour le bureau N 105	1.128,97
Matériel de bureau et fournitures informatiques	934,86
<b>Total équipement</b>	<b>2.063,83</b>
<b>Actions SFPE</b>	
Communication (Bulletin, ...) et frais d'envois de documents...	760,00
Téléphone	828,40
Réunions Info et A.G.	11.924,65
Conférences/Cotisations autres associations (AGE / FAIB)	2.887,99
Séminaires de prépar. à la retraite - Commission et Conseil	1.778,51
Réunions avec les CCP, Com Paritaires, Ad Hoc, GTR, CASS	0,00
Frais d'avocat	0,00
<b>Total Actions SFPE</b>	<b>18.179,55</b>
<b>Total Dépenses 2017</b>	<b>26.163,40</b>
Solde ( € )	
<i>Désignation</i>	
<b>Solde exercice 2017</b>	<b>3.325,41</b>

Soldes cumulés €	
<i>Désignation</i>	
Soldes antérieurs (==> 2016)	<b>56.346,00</b>
Solde 2017	<b>3.325,41</b>
<b>Solde total = disponible en banque au 31.12.2017</b>	<b>59.671,41</b>

### Représentation graphique des dépenses 2016

Résumé	€
Fonctionnement	5920,02
Equipement entretien - consommable	2063,83
Actions SFPE *	<b>18.179,55</b>
<b>Total</b>	<b>26662,08</b>



## Annexe 4

### Programme de travail pour 2018

10.05.2018 AG/SC/1811

#### **Préambule**

La SEPS/SFPE sera attentive à toute discussion concernant notre système de pension sachant que, à la fois, le BREXIT et les négociations relatives au Cadre Financier Pluriannuel (CFP – MFF) auront

tendance à considérer les pensions comme une charge, bien que nous ayons « payé pour nos pensions » ; le fonds notionnel des pensions (67 milliards €) en témoigne.

Tout comme par le passé la SEPS/SFPE sera attentive aux discussions et aux changements d'attitude du PMO en ce qui concerne l'application des règles du RCAM.

Comme de coutume, la SEPS-SFPE fera le maximum pour informer ses membres, recevoir l'avis de ses membres pour le transmettre dans les comités.

Dans la mesure du possible, la SEPS-SFPE répondra aux questions des membres, elle les aidera à communiquer avec l'Administration / PMO et à résoudre les différends qui peuvent apparaître. Si nécessaire, le support d'un avocat sera demandé. Une action substantielle ne sera cependant soutenue qu'à la condition que la cause défendue soit d'intérêt général.

A noter également : le « pilotage » par la SFPE du groupe assurances d'Afiatys et des négociations avec Cigna en vue d'améliorer les assurances existantes et de développer de nouvelles assurances.

## **I. Activités de gestion de l'Association**

### **1. Les activités de caractère administratif restent les suivantes :**

- Gestion courante, gestion financière, gestion des listes de membres
- Réunions du GGJ (Groupe de gestion journalière) composé des secrétaires, de la vice-présidente, du trésorier, du président
- Réunions du Conseil d'Administration
- Assemblée générale statutaire en juin et décembre 2017
- Rapports au greffe du tribunal de commerce (Moniteur belge)
- Organisation des réunions d'information (4 fois par an)
- Gestion des relations avec la DG HR&S, Direction D, avec la DG PERS et ADMIN et le Service médico-social du Conseil et avec le PMO.
- Développement de la collaboration avec les OSP sans perdre son indépendance
- Utilisation du télétravail, tant au niveau du Secrétariat que du Groupe de gestion journalière et du CA. C'est une nécessité ; elle se développera au maximum.

### **2. Aspect particulier des relations avec la DG HR&S, Dir. HR.D Santé & bien-être - Conditions de travail**

#### **Reconnaissance / Représentativité de la SEPS-SFPE**

En décembre 2017, le CA de la SEPS-SFPE a adressé une lettre au Commissaire en charge du Personnel et du Budget (Monsieur Oettinger) pour l'informer des difficultés de participer officiellement aux réunions de concertation et de dialogue social en général. Bien que l'association soit reconnue par la Commission, elle n'est pas jugée représentative suivant les critères établis en 2005, qui exigent que le nombre d'affiliés soit supérieur à 20% de la population des retraités (et assimilés), soit près de 5.000 membres.

Cette lettre est restée sans réponse.

Il en résulte que la SEPS/SFPE n'est pas invitée automatiquement à toutes les réunions de dialogue social et de concertation. La participation des représentants de l'association aux comités réunions de dialogue social « qui comptent » est assurée grâce aux mandats des syndicats qui collaborent avec la SEPS/SFPE, aux invitations de la DG HR D, au contrat de collaboration avec le secrétariat Général du Conseil.

## **II. Activités relatives aux objectifs du programme**

### **1. Défense de nos acquis**

L'objectif principal reste la défense effective des acquis des pensionnés: la pension, la méthode d'adaptation des rémunérations au coût de la vie, le régime d'assurance maladie, les allocations, ...

La priorité est déjà donnée à la participation à toute action nécessaire pour la défense des intérêts des pensionnés.

Les dossiers / évènements / réunions prioritaires à suivre sont:

- Probables discussions au sujet du système de pensions :
  - Suite au rapport d'EUROSTAT de juin 2017
  - Suite aux injonctions du COREPER, reprises par le Conseil, de faire des économies
  - Suite aux négociations sur le BREXIT
  - Suite aux négociations entre la Commission et les Etats membres pour le Cadre Financier Pluriannuel (2021 – 2027)
  - Sans oublier que « Generation 2004 » est en opposition aux fonctionnaires plus anciens et aux pensionnés.
- Groupe de gestion de la Caisse maladie (CGAM) ; évolution du RCAM en 2018 et en 2019 en particulier pour l'utilisation d'une partie de la réserve :
  - pour l'amélioration de la médecine préventive,
  - pour l'augmentation de certains plafonds de remboursement,
  - pour la possible modification de certaines DGE,
  - pour l'amélioration du support à la dépendance,
- Groupe Technique Rémunérations (GTR)
- Réunions intersyndicales

Il est clair que, dans la mesure du possible, les autres dossiers d'intérêt pour les pensionnés seront suivis ou développés.

- Séminaires de préparation à la retraite
- Relations entre les associations de pensionnés
- Administration des services sociaux de la Commission (CASS) ...si des réunions sont organisées par l'Administration !
- Recours contre la Commission et le Conseil au sujet d'adaptation des rémunérations de 2001 et 2012
- ...

### **2. Communication**

Il faut toujours distribuer l'information sur papier. L'outil de communication est le **Bulletin d'information** (réservé aux Membres); si nécessaire des "**Flash Info**" sont distribués. Les mois de publications des Bulletins sont: décembre-janvier, mars, juin, octobre.

Le site Internet "**sfpe.seps**" est adapté en fonction des nécessités mais reste modeste. Il est nécessaire de le moderniser.

Les réunions d'information seront organisées régulièrement, si possible. Ces réunions sont ouvertes aux pensionnés et futurs pensionnés désireux de faire connaissance avec la SEPS-SFPE. Les dates de

ces réunions en 2018 sont fixées aux 13 mars, 28 juin (avec l'Assemblée générale), 11 octobre, 6 décembre (avec l'Assemblée générale et le déjeuner de Noël).

Pour ces réunions, l'association continuera à utiliser le restaurant « Au Repos des Chasseurs » qui offre un compromis acceptable. Le groupe des bénévoles pourrait proposer des solutions alternatives.

**Les Séminaires de préparation à la retraite** restent une action très lourde (19 séminaires prévus en 2018, FR et EN) mais importante. C'est suite à ces séminaires que de 60 à 100 nouveaux membres s'inscrivent chaque année.

Il faudrait créer tout un groupe « d'orateurs » pour mieux s'assurer de la couverture de ces séminaires et participer également aux séminaires du Parlement européen à Luxembourg.

### **Les journées de « Bien-venue » pour les nouveaux arrivants à Bruxelles et au Luxembourg.**

Lors des « journées de bienvenue », organisées en mars à la Commission Bruxelles et en juin par le Parlement au Luxembourg, les assurances sont présentées en collaboration avec Afiliatys au stand Afiliatys – Cigna (La Piazza au Berlaymont).

Pour informer les nouvelles recrues, la SEPS a proposé un résumé de quatre pages du document de travail complet sur les assurances santé complémentaires au RCAM. Ce résumé est distribué à tout nouveau venu mais il doit être mis à jour continuellement.

### **Présentation des assurances complémentaires au RCAM et accident.**

Cette présentation intéresse toujours les futurs retraités. La DG HR a officialisé cette présentation en l'incluant spécifiquement dans le programme du séminaire.

La présentation et les documents préparés par la SEPS/SFPE sont repris par Afiliatys et la SFPE/SEPS mène les discussions, pour Afiliatys, avec Cigna, Van Breda Risk & Benefits (Bruxelles) et Vanbreda & Lang (Luxembourg). Maintenir / développer ces assurances est essentiel pour les pensionnés.

Le Conseil, la DG HR, les agences Exécutives, le PE à Luxembourg, le JRC d'Ispra prévoient des conférences de présentation des assurances complémentaires en FR et EN pour sensibiliser les actifs bien avant la retraite.

**Il est urgent de trouver des membres de la SFPE qui acceptent de s'investir pour le suivi, la négociation, la présentation des assurances.**

## **3. Aide accordée aux membres**

L'objectif principal de la SEPS/SFPE reste la défense effective des acquis des pensionnés: la pension, le régime d'assurance maladie, les allocations, les assurances complémentaires au RCAM, ... La communication est le second objectif (Bulletin et réunions d'information).

Cependant, depuis 3 ans, c'est le troisième objectif qui a pris de l'ampleur et qui domine : l'aide aux membres.

### **1. Réponse aux questions des membres**

La « simple réponse » aux questions demande une réelle disponibilité de la part du secrétariat, de plusieurs membres du CA et des bénévoles. Ces questions donnent vie aux réunions d'information et à plusieurs rubriques du Bulletin.

Qui tient le téléphone (+32(0)475472470), ou répond aux messages électroniques ([info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be)), est généralement bien au courant des difficultés des anciens et des règles du Statut et du RCAM.

### **2. Info et aide 7J/7 : +32 (0) 475 472 470**

Cette proposition d'aide se base sur l'expérience que la SEPS/SFPE a avec l'utilisation du numéro de GSM +32(0)475472470, comme seul numéro d'appel de la SEPS-SFPE, 7 jours sur 7 et pratiquement 24 heures sur 24<sup>7</sup> pour répondre aux anciens qui désirent faire part d'une situation particulière, expliquer le détail d'une situation difficile, comprendre une règle du RCAM, contester la position prise par une compagnie d'assurance, corriger une incompréhension de la part du PMO ou d'une compagnie d'assurance, demander d'intervenir pour obtenir un contact avec le PMO, conseiller ou informer le soir, les week-end, en attendant que les services du PMO ou des unités sociales puissent répondre ou agir, ...

Il n'est pas question de se substituer au PMO ni aux Services sociaux, mais bien souvent les collègues désirent savoir quoi faire, avec quelle urgence, quel formulaire remplir, où le trouver, ... et cela dans le stress d'un problème de santé ou autre en dehors des périodes d'ouverture des bureaux du PMO.

Beaucoup de retraités n'ont pas de compte « EU Login » (ECAS) et n'ont donc pas d'accès à RCAM en ligne ni à My IntraComm ni à SYSPER Pension. La SEPS/SFPE peut souvent les aider à obtenir ce qu'ils désirent : information, formulaire, contact, ...

Souvent la SEPS/SFPE pose les questions au PMO au nom de l'un de ses membres (PMO Contact on line ou si effectivement justifié, directement au Chef du Bureau Liquidateur, au chef d'unité « Pensions », au chef d'unité « RCAM »).

Si nécessaire et dûment motivé, la SEPS/SFPE peut se rendre à l'espace accueil du PMO à la place d'un de ses membres pour présenter son dossier.

C'est en voyant, après quelques années, l'utilité du système (mais aussi la retenue de nos membres qui évitent de nous déranger quand ce n'est pas réellement nécessaire), que nous continuons cette action d'aide aux membres.

Comme suite au bulletin de la DG HRC1 : *Senior Info*, le numéro de GSM est utilisé pour des informations concernant les assurances complémentaires. Il n'est donc plus spécifiquement « Aide aux membres de la SEPS/SFPE » mais est d'utilité plus générale.

### *Remarques*

La SFPE n'a pas les moyens nécessaires (ni la formation, ni les assurances) pour développer un programme d'aide sociale directe et à domicile en association avec le Service social comme le fait l'AIACE. Par conséquent, la SEPS-SFPE, qui considère que l'action sociale de l'AIACE (en renfort au Service social de la Commission) est importante pour tous les pensionnés, invite ses propres membres désireux de faire partie d'un groupe de bénévoles pour un support social direct aux pensionnés, à s'adresser au Service social et / ou à l'AIACE. Il faut un minimum de formation et de couverture juridique pour un tel volontariat. Cette assurance ne peut qu'être donnée par la Commission elle-même.

### **3. Permanences**

Deux aspects des permanences de la SEPS/SFPE :

- présence au bureau, avenue des Nerviens, 105 1049 Bruxelles,
- réponse au téléphone 7 jours / 7 : le n° +32(0)475472470 peut être dévié à tout moment vers le téléphone d'un bénévole de la SEPS/SFPE.

Les permanences des mardis et jeudis au « Nerviens 105 » sont réalisées principalement par Patrizia DE PALMA, Giustina CANU, Nadine FROMENT et Helen JAMES.

Permanences au tél: +32 475472470 : Nadine FROMENT ; Helen JAMES ; Brigitte PRETZENBACHER ; Serge CRUTZEN.

---

<sup>7</sup> Il est important de laisser un message s'il n'y a pas de réponse. La SEPS-SFPE ne rappellera pas le N° qui a appelé en absence et n'a pas laissé de message car souvent, il s'agit d'un numéro masqué ou bien d'une action publicitaire.

Il serait bon d'augmenter la fréquence et d'ajouter quelques bénévoles pour répondre aux questions relatives au PMO (RCAM – Pensions) et aux assurances.

Une permanence sera organisée avant la fin de l'année à Luxembourg où une antenne de la SEPS/SFPE a été instituée. Adresse : bâtiment Konrad Adenauer (KAD) ; bureau 01GO24.

Une discussion avec le président de la SFPE ou un autre membre du CA est toujours possible sur rendez-vous.

#### **4. Support juridique**

Our qui a besoin d'un conseil juridique pour des problèmes relatifs à ses relations avec les services de la Commission (application du Statut) ou de sa vie privée (successions ou problèmes fiscaux), Hendrik SMETS, docteur en droit et licencié en notariat, Vice-président de la SFPE chargé des affaires juridiques, est à disposition pour donner un avis en toute discrétion et dans le respect de sa probité d'ancien fonctionnaire européen.

Hendrik SMETS est notre conseiller juridique et il convient de le remercier pour le travail accompli pour gérer les questions et demandes des membres avant de les orienter éventuellement vers un avocat.

La contribution d'Hendrik SMETS implique parfois plusieurs heures de recherches ou prend la forme d'échanges suivis menant éventuellement au tribunal (cf. affaire WOJCIECHOWSKI qui fait maintenant jurisprudence et a été citée récemment dans l'affaire Lobkowicz)

Hendrik SMETS peut être contacté par Email : [hendriksmets@yahoo.fr](mailto:hendriksmets@yahoo.fr) ou par téléphone: +33.563.67.88.83 (France)

Hendrik fait une première analyse des questions et propose soit une solution, soit une première consultation d'avocat gratuite pour les membres en ordre de cotisation<sup>8</sup>.

Monique BRETON, juriste, membre du Conseil d'Administration de la SEPS/SFPE, en activité à la Cour de justice, donne une contribution importante depuis plus d'un an. ([Monique.Breton@curia.europa.eu](mailto:Monique.Breton@curia.europa.eu)).

En 2018, plusieurs actions demanderont le support financier de la SEPS/SFPE. Il sera donc nécessaire d'introduire un budget dit « extraordinaire » pour supporter les frais d'avocat à partir de la réserve.

#### **5. Formation en informatique**

SEPS/SFPE organise une formation pour l'utilisation des outils informatiques simples tels que tablettes et smartphones pour rester en contact, être mieux informé, vaincre la solitude, Un objectif particulier est de pousser les collègues retraités à utiliser My IntraComm, RCAM en ligne et SYSPER Pensions.

#### **6. Vade-mecum**

La mise à jour du Vade-mecum (principalement la 3<sup>ème</sup> partie) doit être faite plusieurs fois par an. Giustina CANU s'en charge.

Vu les changements apportés à certains formulaires du RCAM, la partie 4 du Vade-mecum doit être revue assez souvent.

Vu la distribution du Guide pour le remboursement des frais médicaux, par le PMO, le Vade-mecum partie 1 a été profondément revu et la version anglaise sera disponible en 2018.

#### **7. Autres dossiers**

Comme cela s'est produit pour les pensions et les assurances, d'autres arguments peuvent être suggérés par les membres et devenir des sujets d'étude, de comparaison, de publication.

Il est probable que le système des pensions soit l'objet de réunions et actions en 2018 comme expliqué ci-dessus.

---

<sup>8</sup> Cette consultation se limitera à 30 minutes maximum; tout dépassement sera facturé au demandeur.

### **III. Antenne à Luxembourg**

Jean-Louis COUGNON, retraité du Parlement européen à Luxembourg, s'est déclaré prêt à gérer l'antenne SEPS à Luxembourg.

Au départ, la permanence se tiendrait, pour la SEPS, une journée ou deux demi-journées par semaine avec horaire limité, au Bâtiment Konrad Adenauer (KAD) ; bureau 01GO24.

Madame Marie-Andrée RICHARD –MOTCH est volontaire.

#### **Objectifs de l'antenne de la SEPS/SFPE à Luxembourg :**

Permanence; gestion des membres à Luxembourg ; distribution de documents SEPS/SFPE ; appel aux nouveaux membres et contact avec les membres des Institutions à Luxembourg : le Parlement européen, la Cour de Justice, la Commission, la BEI, ...

A terme, création d'une véritable section SEPS/SFPE à Luxembourg.

Proposition de participation de la SEPS/SFPE au séminaire de préparation à la retraite au PE à Luxembourg/Bruxelles. Proposition d'un accord de collaboration avec le PE, comme celui qui existe avec le Conseil de l'UE.

### **IV. 10ème anniversaire de la création de la SEPS/SFPE**

L'anniversaire des 10 ans de la création de l'ASBL (octobre 2018) sera probablement fêté lors de la réunion d'information du 11 octobre 2018. Les sujets à considérer ne sont pas définis.

### **V. Collaborations**

#### **Collaboration avec Afiliatys**

La collaboration basée principalement sur les assurances santé complémentaires au RCAM, doit continuer jusqu'à la fin 2018. Un travail important est le nouvel appel d'offres envoyé en début d'année pour se terminer fin mai et aboutir avant fin 2018 à une redéfinition du contrat cadre qui gère environ 23.000 contrats Hospi Safe.

#### **Collaboration avec les syndicats qui le souhaitent.**

Cet aspect a été considéré dans le passé sans qu'aucune décision ne soit prise car la FFPE CE ne s'est plus montrée intéressée.

Une collaboration pourrait être basée sur des échanges : droits sur les publications de la SEPS (Bulletin, Vade-mecum, ...) et le support des syndicats pour la participation de la SEPS à toutes les réunions d'intérêt. Par exemple, depuis 8 ans, la participation de la SEPS (Serge Crutzen) aux réunions du GTR (groupe technique rémunérations) est basée sur une invitation officielle de la FFPE CE et de Save Europe (à tour de rôle) envoyée à la DG HR.

Le partage de la cotisation semble difficile. Par exemple au Conseil, ce serait en opposition à la règle de la somme obligatoire pour la représentativité : 0,2% de la pension de base.

Les discussions d'orientation, non officielles, sont poursuivies en 2018 avec trois syndicats, principalement entre présidents ou secrétaires généraux (FFPE Conseil, Save Europe, R&D)

Les mêmes principes sont proposés aux autres syndicats intéressés.

#### **AGE Platform Europe**

En soutenant le réseau européen AGE, la SEPS-SFPE a une influence sur certains aspects politiques de défense des pensionnés en Europe. Les priorités de la SEPS-SFPE sont cependant autres.

**Modification budgétaire**

<b>Recettes (€)</b>	<b>BUDGET 2018</b>
<i>Désignation</i>	
<b>Cotisations (et dons)</b>	24.000,00
<b>Intérêts comptes bancaires</b>	30
<b>Participation des membres aux réunions d'info et A.G</b>	8.550,00
<b>Divers</b>	150
<b>Total recettes</b>	<b>32.730,00</b>

<b>Dépenses (€)</b>	<b>BUDGET 2018</b>
<i>Désignation</i>	
<b>Fonctionnement</b>	
Abonnement liaison internet - ADSL (1)	1.300,00
Frais Postaux strictement liés au bon fonctionnement de l'association (3)	500
Frais et déplacements pour réunions autres que Info et AG	
Forfait bénévoles (secrétariat)	2.000,00
Charges administratives (assurances, taxes, ...)	2.500,00
Gestion Site Internet - Support Informatique	400
Divers	700
<b>Total fonctionnement</b>	<b>7.400,00</b>
<b>Equipement</b>	
Matériel de bureau, papier, copies, fournitures informatiques	1.000,00
<b>Equipement informatique (site Internet)</b>	<b>3.000,00</b>
<b>Total équipement</b>	<b>4.000,00</b>

<b>Actions SEPS-SFPE</b>	
Communication (y compris Bulletin et envois postaux de documents divers tels que vademecum, information sur les assurances, brochure juridique...demandés expressément par les membres (2))	1.000,00
Téléphone (1)	1.300,00
Réunions Info et AG	11.150,00
Autres réunions, conférences, cotisations Groupes externes	3.000,00
Séminaires de préparation à la retraite – Commission et Conseil	2.000,00
Réunions avec les CCP, Comités/groupes paritaires.	0
Frais avocats (voir budget extraordinaire)	500
<b>Total Actions SEPS-SFPE</b>	<b>18.950,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>30.350,00</b>
<b>Solde / Réserve</b>	<b>2.380,00</b>

## **Budget extraordinaire**

### Frais d'avocat

<b>Désignation</b>	<b>Montant prévu (€) en 2018</b>
Adaptation salariale 2011 et 2012	1.500
Surtarification des frais médicaux	4.000
Reprise progressive du travail	2.000
Pension de réversion	3.500
<b>Total</b>	<b>11.000</b>

A prélever sur la réserve de 59.000 €

**Convention de collaboration entre  
les Seniors de la Fonction Publique Européenne  
(SEPS-SFPE) et la FFPE Commission européenne.**

La FFPE Commission européenne, ASBL, dont le siège est établi à B-1049 Bruxelles, rue Joseph II, 70, ici représentée conformément à ses statuts par Pierre-Philippe Bacri, Président et ayant le statut d'une OSP représentative de la Commission européenne, dénommée ci-après FFPE

et

L'Association des Seniors de la Fonction Publique Européenne, ASBL, ci-après dénommée « SEPS-SFPE », représentée par Serge Crutzen, Président,

ONT CONVENU CE QUI SUIT:

1. Tout adhérent de la FFPE âgé d'au moins de 55 ans peut s'inscrire gratuitement à la SEPS-SFPE en tant que membre adhérent.

2. La SEPS-SFPE fournit à la FFPE :

- une copie du Bulletin trimestriel pour chaque adhérent qui s'est inscrit auprès de la SEPS-SFPE.
- un accès aux autres publications de la SEPS-SFPE et accorde à la FFPE la possibilité de les distribuer au personnel de l'institution qu'elle représente par le moyen qu'elle choisit;
- un accès pour les responsables syndicaux et les adhérents inscrits aux réunions d'information que la SEPS-SFPE organise.

3. En retour, la FFPE s'engage à :

- inviter la SEPS-SFPE à participer aux réunions syndicales sur toute question qui la concerne de par ses Statuts;
- inviter la SEPS-SFPE à les accompagner, ou les représenter aux réunions de dialogue social et de concertation où les règlements qui sont discutés concernent également les retraités partout où c'est possible;
- mettre ses moyens de communication à la disposition de la SEPS-SFPE, aussi dans le but d'offrir une meilleure visibilité à la SEPS-SFPE au sein de la Commission européenne.

4. La SEPS-SFPE et la FFPE s'engagent aussi à échanger toute information utile.

5. Les deux associations s'engagent à protéger les données personnelles contre toute diffusion et à ne pas les communiquer, sauf obligations prévues par la loi ou démarche effectuée à sa demande dans les limites de l'objet social de l'Association

6. Le présent accord est conclu pour une période d'un an et peut être reconduit tacitement. Il peut faire l'objet d'une demande de révision ou d'une résiliation par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis de trois mois.

Bruxelles, le 26.06.2018

*(Signé)*

*(Signé)*

## Annexe 7

### Avis placé en page 3 du Bulletin de juin 2018.

#### Règlement Général sur la Protection des données (RGPD).

Cher Membre,

Nous prenons très au sérieux la protection des données personnelles et nous nous engageons à respecter le Règlement Général sur la Protection des données (RGPD).

Vos données de contact sont exclusivement utilisées pour assurer notre responsabilité d'information ouverte et transparente envers vous, en tant que membre, sur les actions menées par l'association et décidées par le Conseil d'Administration.

Les informations que vous nous confiez font uniquement l'objet d'un traitement interne, elles ne sont transmises à des tiers (PMO, DG HR, ...) qu'à votre demande.

L'Association s'engage à protéger ces données contre toute diffusion et à ne pas les communiquer, sauf obligations prévues par la loi ou démarche effectuée à votre demande dans les limites de l'objet social de l'Association.

Bien entendu, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ces données. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et vous disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en nous envoyant un email ou une demande écrite par la poste.

Serge Crutzen  
Pour le Conseil d'Administration de la SEPS/SFPE

## Annexe 8

### BULLETIN D'ADHÉSION

CA/SC/MM/1807 FR

JE SOUSSIGNÉ(E) : NOM + prénom (1) : .....

NOM de jeune fille pour les femmes mariées (1) : .....

N° personnel/pension : ..... DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AA) : .....

NATIONALITÉ : ..... Langue véhiculaire pour les documents : FR / EN (2)

ADRESSE postale (1) : .....

.....

TEL\* : ..... GSM\* ..... Email (1) : .....

ANCIENNEMENT (INSTITUTION + D.G. ET/OU SERVICE) : .....

SI TOUJOURS EN SERVICE : années d'ancienneté : .....

**DÉCLARE ADHÉRER A L'ASBL "SENIORS DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPEENNE" en retournant cette demande à l'adresse indiquée et en payant la cotisation par virement bancaire au compte ING ci-dessous.**

**DECLARE CONSENTIR À CE QUE L'ASBL "SENIORS DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPEENNE" enregistre les données personnelles ci-dessus et les garde jusqu'à la fin de son adhésion à l'association.**

**L'Association s'engage à protéger ces données contre toute diffusion et à ne pas les communiquer, sauf obligations prévues par la loi ou démarche effectuée à sa demande dans les limites de l'objet social de l'Association.**

DATE : .....SIGNATURE : .....

*La cotisation annuelle est de 30,00 €. L'échéance annuelle est le 1<sup>er</sup> janvier. Les membres inscrits après le 30 juin ne devront verser la deuxième cotisation qu'après la deuxième échéance de janvier.*

Compte ING : **IBAN BE37 3630 5079 7728      BIC BBRUBEBB**

**Communication indispensable : Cotisation annuelle + NOM et prénom + N° pension**

*Veillez renvoyer ce formulaire à :* SFPE - SEPS  
Bureau JL 0240CG39  
rue de la Loi, 175                      ou à [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be)  
BE - 1048 Bruxelles

(1) EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE s.v.p.

(2) BIFFER LA MENTION INUTILE s.v.p.

\* FACULTATIF